



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 58831

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences liées à l'élargissement de la TGAP aux consommations intermédiaires d'énergie afin de renforcer la lutte contre l'effet de serre et de mieux maîtriser les consommations d'énergie. Certaines entreprises, qui ont un coût de fabrication élevé dû à une utilisation importante de matière énergétique (15 % à 25 % suivants les produits). Cette nouvelle taxe, tout en réduisant leur compétitivité, vient s'ajouter à une progression du prix du gaz de 60 % en un an, et ne manquera pas de les pénaliser en terme de volume de vent et donc d'emploi. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour permettre aux industries particulièrement consommatrices d'énergie de surmonter cette augmentation du coût de production, qui vient s'ajouter à l'alourdissement des charges salariales liées notamment à l'application de la RTT.

Texte de la réponse

La loi votée par le Parlement comportait des aménagements et des atténuations susceptibles de répondre aux préoccupations de l'auteur de la question. Toutefois, la censure de l'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2000 par le Conseil constitutionnel fait disparaître l'objet de cette question. Le Gouvernement étudie actuellement les moyens les plus efficaces de respecter les objectifs de la France en matière de lutte contre l'effet de serre.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58831

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1471

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3091